

\$" " \$ # (% \$" ! !
! + ! \$!
! \$! " !

" ! \$! #
■ #
(
+
■ #
" (#
(((%
\$ %
(((*
#

" !! ! #
&

!)
*
(((



! !& ! ! . "% ' " !
%&"!! & &" '
& & "!'%' (' (%&

(% \$" "\$! #! "# # ! #
\$ " ##\$ +) ! \$ # \$!" *
"# " !+ \$& #! \$ # \$!"
\$" ' #! \$% ! (

■
■ (&
■ !
■ (((
■ ((

!! !"\$" & ##

! " !
! !



" (% !'%' ! "!' ') . . ' " !
(& #%")"%" "

! , % & % ! "

"(&/' & *#" ' ' " ! % " !' % # % ! (%
(# +& "(' %) (* "% & ' %&)" (&/' & " ! " ! '
" "% ' (% *# " ' ' " ! " (!' % # % & %
" & " ("' & !' & " %' . ' " !' %
(' (% -
" (&" (' , \$ (. % % ! ") & " # . ' ! &
! / % # (& ' . "% %) "' % " ! ('
*# " ' ' " ! ') "' %) \$ (" ! !
"% ' " ! #%" && " ! ! # (') " (& % - ! %
- !) "' % #%" ')
)" (&/' & ! . ! & (! . % ! & '
' " ! % . ' " ! " (% # % & ') ' . ! & ('
) ! % % (' (%) " (& " ! & 0 % " (!
+ ! ' % " ' "

%
!
% !
\$

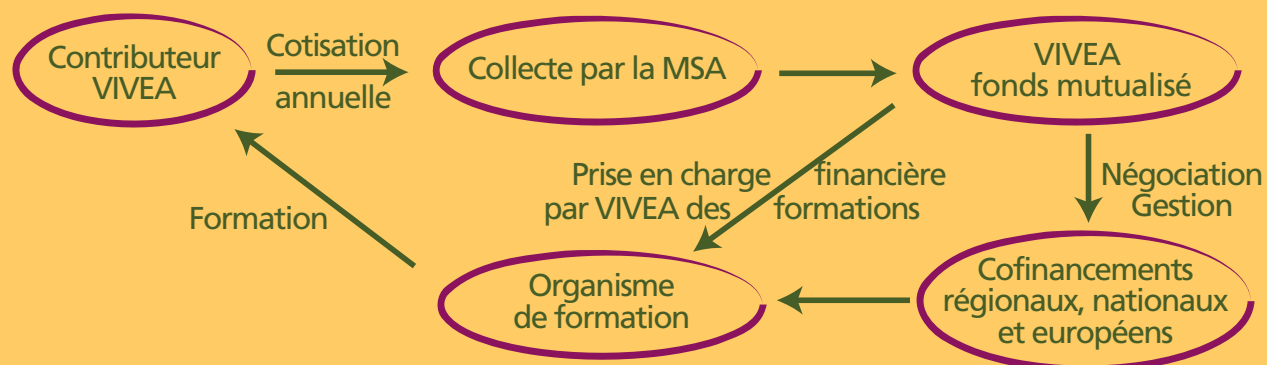
incidences 01.55.82.17.17



Votre droit personnel à la formation

Vous payez chaque année une contribution formation collectée par la MSA. VIVEA, fonds mutualisé mis en place par la profession agricole, en assure la gestion et la mutualisation.

Cette contribution, quel que soit son montant, vous ouvre un droit personnel à la formation. Vous pouvez en bénéficier, à condition d'être à jour de votre contribution, sous la forme d'une prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation.



Répondre à la diversité des besoins aux moments clés de votre vie professionnelle

VIVEA veille à encourager l'acquisition de compétences stratégiques dans les domaines suivants :

- la stratégie et le pilotage d'entreprise ;
- l'implication des agriculteurs dans les territoires ;
- la recherche et la valorisation des produits, services et de nouveaux débouchés ;
- le développement durable : économique, environnement et maîtrise énergétique.

VIVEA finance également d'autres types de formations : gestion, informatique, ressources humaines, productions animales et végétales...

Bénéficiaire d'un crédit d'impôt

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an. Les associés de sociétés de personnes et les sociétés commerciales (SARL, SA...) sont également concernés par le dispositif. A titre d'exemple, pour un exploitant agricole assujéti à l'impôt sur les sociétés qui a effectué 21 heures de formation en 2011, le crédit d'impôt s'élèvera à 189€ (21 h x 9€*) imputable soit sur l'impôt sur le revenu, soit sur l'impôt sur les sociétés.

* Smic horaire 2011 (au 31/05/11)

La formation vous accompagne dans l'exercice de votre métier

Pour faire face aux exigences du métier, vous souhaitez trouver un équilibre entre votre projet de vie, votre projet professionnel et les attentes de la société et des marchés.

Pour cela, il est indispensable de comprendre ces mutations et développer une compétence d'approche globale de votre entreprise. Celle-ci vous permettra de maîtriser la conduite de projets de plus en plus complexes alliant approches techniques, économiques, stratégiques, commerciales et communication.

